



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as "developed", "industrialized" and "developing" are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



DO 1055



Distr. LIMITEE

ID/MG.41/21
CD/PME(69)27
25 novembre 1969

FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation de coopération et de développement économiques -
Centre de développement

Groupe d'experts sur le rôle et la promotion
de la sous-traitance dans le développement industriel

Paris, France, 6-11 octobre 1969

LA SOUS-TRAITANCE EN
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE^{1/}

Dipl. Ing. Horst
Zentralverband des deutschen Handwerks
Bonn

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.



La sous-traitance en République fédérale d'Allemagne

En économie moderne, petites et grandes entreprises sont aujourd'hui en effet tenus, ce qui se complète, les unes les autres et travaillent dans une large mesure les unes pour les autres. Une part prévisible de cette spécialisation concerne en livraison de produits artisanaux aux entreprises industrielles, à titre de fourniture ou de sous-traitance. La collaboration établie sur ce plan a une grosse importance du point de vue de l'économie régionale - en particulier pour les régions à structure rurale.

M. Pius von der Président de l'Association fédérale de l'Industrie allemande (B.D.I.) a déclaré à propos de la sous-traitance : "L'accentuation de la concurrence nationale et internationale et l'effort de rationalisation qu'elle exige font que les grosses entreprises en particulier repartent peu à peu à produire ou à transformer elles-mêmes des pièces ou ensembles, à fabriquer elles-mêmes des produits isolés ou spéciaux, pour les composer avec souci de la qualité ou artisanaux qui possèdent une qualité élevée, l'expérience et la capacité nécessaires, pour faire de travail à deux bras infiniment moins. Toutefois, dans bien des cas, l'impossibilité de faire arriver du travail est générée soit par manque de compétence soit l'absence de sous-traitants appropriés."

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne encourage l'artisanat aussi possible de favoriser le développement des petites entreprises en créant des conditions favorables à la sous-traitance, t. à. du point de vue du secteur public que de l'économie en général.

C'est de la situation de la sous-traitance en République fédérale d'Allemagne, considérée sous l'angle des petites entreprises et en particulier de l'artisanat, qu'il sera question ici. Il convient de noter à cet égard qu'en Allemagne l'artisanat ne se limite pas - comme dans d'autres pays - aux artisans manuels, mais s'étend à des entreprises industrielles qui occupent plus de 10 salariés, dans le travail du bois ou des matériaux par exemple.

Pour commencer, je dirai quelques mots de la sous-traitance à proprement parler. Pour sa nature même, nous entendons par sous-traitance productrice, l'acte ou ensemble qui entraîne dans la réalisatiion d'un article industriel et son vente avec lui, sans qu'on puisse demander recommandation ou non au produit artisanal. Dans un cas plus facile, on termine ainsi également les outils, éléments d'armement et autres articles industriels comme produits de sous-traitance, soit à destination de productions commerciales (pièces aussi bien que, par exemple) ou de productions sur commande (pièces réalisées d'après un dessin, par exemple).

Outre ces installations de quelque sorte, la sous-traitance intervient dans les étapes de production même pour les bières qui ne peuvent plus être fabriquées par la grande entreprise d'ingénierie. Mais celle-ci est déjà utilisée à l'heure actuelle qui semble venir prochainement à épuiser.

Une autre raison pour couvrir ces correspondances en nous-mêmes est que nous n'osons pas être le moins que la des faiblesses universitaires de l'éducation économiquement parti, mais la de l'éducation du pays, et il devient nécessaire d'autre un fond de raffinement dans nos études, et il devient difficile tâches difficiles. Les familles, au contraire, doivent être aidées de- taches difficiles. Les familles, au contraire, doivent être aidées de- taches difficiles. Les familles, au contraire, doivent être aidées de-

Il n'est pas de rôle distinct que jouent les contrats de vente et de livraison dans les règles du commerce et l'on y trouve, par exemple, des clauses prévues dans les conditions générales pour empêcher les détails de livraison, des obligations relatives au contrôle de la marchandise aussi des indications sur le voyage, la durée des livraisons, la partie de la production, sur près, ultérieurement, les problèmes concernant la mise en communication avec l'organisation fédérative de l'industrie.

Les limites des possibilités de sous-traitance, de petite entreprise à grande entreprise, ne sont pas déterminées sur le plan régional. Dans la pratique, on constate que le sous-traitance des articles électroniques est volontiers réalisée à distance. Des trousses et matériels de test sont envoyés à distance et certains établissements pratiquent le "sous-traitance" pour assurer une approvisionnement de la part du client en accord avec l'exigence technique. On se trouve dans ce cas, le rayon assez limité de 50 km dans le cas d'entreprises spécialisées dans les électroniques. Selon nos résultats, les entreprises sous-traitants belges

s'implantent de préférence dans les régions industrielles. Une ventilation de leurs points d'implantation d'après l'importance des villes montre que les deux-tiers sont établis dans des villes de plus de 300.000 habitants. Cela tend à confirmer que la sous-traitance est cause de préférence sur le plan régional. Toujours-traitance et sous-traitance aussi de très nombreux cas de sous-traitance à grande distance. Comme le réseau de transports (infrastructures) de la République fédérale d'Allemagne est bien constitué, l'éloignement n'est guère une cause de difficultés pour les partenaires. Il arrive par exemple qu'on recherche un sous-traitant à une assez grande distance pour enlever aux concurrents la possibilité de connaître certaines parties d'un programme de production.

Comme les divisions des sous-traitants peuvent aussi venir de réduction d'infrastructure rurale, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'efforce de renforcer les entreprises rurales et urbaines de ces zones, par exemple en y attirant de nouvelles entreprises. Ce renforcement des régions à infrastructure rurale, qui disposent encore de réserves de main-d'œuvre à bon marché, ne paraît pas seulement souhaitable pour l'avenir à bon marché, mais également pour élever le niveau d'achet de la population dans ces régions, mais aussi pour des raisons stratégiques.

Par ce qui concerne la limite économique de la sous-traitance pour les petites entreprises, notre expérience montre que ce type d'activité peut représenter environ 40 % du chiffre d'affaires d'une petite entreprise artisanale. Si donc le taux est dépassé, cela signifie que l'entreprise est plus forte et peut faire face à l'ordre. Il faut toutefois qu'il existe aussi des sous-traitants qui travaillent pour de grosses entreprises dont les proportions dépassent 40 % du leur chiffre d'affaires et souvent aller jusqu'à 100 % de ce chiffre d'affaires. Cela peut s'expliquer par le type de production et cause. Nous rencontrons vivement à ces entreprises de ne pas travailler seul mais avec un seul loueur d'ordres mais avec plusieurs, afin de diversifier leurs risques.

Mais au maintenant en détail l'état de la sous-traitance en Allemagne. Tous l'industrie, deux facteurs ont une importance décisive pour le fonctionnement de la sous-traitance :

- (1) Les entreprises sous-traitantes doivent posséder les qualifications et la capacité requises.
- (2) Il faut que les partenaires puissent s'adresser à une institution appropriée capable de les orienter sur les entreprises correspondant à ces critères.

Il n'existe actuellement en Allemagne encore aucun organisme intermédiaire de sous-traitance, au sens de ce qu'on entend en français par "la bourse de sous-traitance". Cela s'explique par le fait que nous possédons des associations techniques et des organisations artisanales bien équipées, qui sont en

mesure d'assurer ce rôle d'intervisiteurs. Le donneur d'ordres s'adresse donc d'abord à son association technique ou à l'association technique dont fait partie l'entreprise dont il voudrait obtenir des licences en contrepartie, ou bien encore à sa chambre artisanale ou à ses chambres de commerce et d'industrie, qui lui dirigent des entreprises dans le secteur. Si existe en l'appellation officielle d'intermédiaire, ou non un grand nombre d'associations techniques, il existe des chambres et d'industries et 15 chambres et syndicats de l'industrie, des chambres de commerce et d'industrie regroupant les deniers d'industrie virtuels ou les chambres, syndicats et associations possibles.

On ne trouve que parmi ces différentes sortes d'entreprises privées qui jouent ce rôle d'intermédiaire un véritable "sous-traitance" ou de "coopérative" une véritable "coopération intermédiaire" de type public, c'est-à-dire une coopérative.

Outre les intermédiaires que constituent les chambres de commerce et d'industrie et les chambres syndicales et certains organismes privés, il existe aussi un autre type d'organismes comme les "liaisons" dans le secteur des petites activités commerciales ou les "coopératives". Ces dernières sont très haut, elles sont les plus petites unités de production et plus les chambres syndicales ou les chambres de commerce et d'industrie, rôle considéré pour la première fois dans la législation, leur venant de l'empêcher d'agir dans le secteur public et privée. Ensuite, lorsque les deux types d'organismes privés sont nés d'entre eux, il existe les deniers d'entreprises privées qui ont pour rôle de coordonner les activités de ces deux types d'organismes. Un exemple de ce transfert des "liaisons" vers les "coopératives", qui de sous-traitance, l'empêche d'agir dans le secteur public et privée, qui pourront finalement être utilisées pour les bourses de sous-traitance. C'est pourquoi nous devons évidemment que pourront finalement être utilisées pour les bourses de sous-traitance. C'est pourquoi nous devons évidemment que pourront finalement être utilisées pour les bourses de sous-traitance.

La première étape, pour le renforcement d'une source de sous-traitance, peut se décliner à la fois en rapport au partenariat pour les organisations de production, ou bien à l'intermédiaire "l'liaison" ou au syndicat de production, ou bien à l'intermédiaire de spéciaux. Il existe également une autre forme de production, c'est-à-dire "coopérative", mais celle que les chambres syndicales peuvent prendre en charge, avec des personnes capables.

On peut ainsi encore prévoir plusieurs formes du domaine de la production, les organisations intermédiaires pourront étendre leurs activités aux "coopératives" et celles qui veulent le faire dans d'autres pays. Si l'on voit ce qu'il faut faire à cet égard, cette

branche pourrait venir s'ajouter aux activités d'une bourse de sous-traitance. Actuellement, cette activité n'existe pas encore, car elle paraît trop coûteuse eu égard aux résultats qu'on peut en attendre.

Pour quelle mesure de tels organismes intermédiaires pourraient-ils ultérieurement servir à l'entrepreneur pour produire dans l'industrie/ des entreprises compétentes en matière de technique, de service après vente, d'enrichissement de produits industriels, et liaison entre donneurs et preneurs de services, dans tous les domaines où question qui dirige le moyen de recherche ? Il est une question qui attire l'attention de certains et qui devrait retenir particulièrement l'attention, si l'entreprise nouveau utilisera à plus tard toutes les capacités disponibles, afin de rationaliser l'économie. De même, les deux dernières, afin de rationaliser les économies appartenant "bourses," devraient pouvoir réunir les deux dernières, afin de pouvoir développer un plus grand nombre de produits pour un même client industriel.

Comme l'offre d'entreprises prêtes à fonctionner en sous-traitance dépasse très sensiblement la demande des donneurs d'ordres, il paraît logique, pour des raisons de rationalisation, d'abord porter l'enquête sur les seules entreprises, qui doivent fonctionner en sous-traitance. C'est ce que nous proposons. Les chambres artisanales de la République fédérale pourraient établir des listes d'entreprises artisanales de sous-traitance classées par branche et par région. On envisage également d'établir des listes analogues pour les productions spéciales et les petites unités. Ultérieurement, on pourra établir une liste des listes d'entreprises industrielles acceptables, pour donner des conseils en sous-traitance, et ces derniers seraient communiqués aux entreprises répondant à ces critères et pourraient aussi donner lieu à un effort de rationalisation.

En Allemagne, les entreprises artisanales disposées à fonctionner en sous-traitance s'inscrivent auprès des chambres artisanales. Depuis ces dernières possèdent des conseillers l'entreprise pour les questions d'ordre technique et celles qui ne rapportent à l'industrie des entreprises, le cas de fait. Les entreprises disposées à prendre du travail en sous-traitance peuvent être demandé par les conseillers d'entreprise. Nous avons renoncé à fixer un délai pour l'inscription d'un sous-traitant dans le fichier de sous-traitance, car les conseillers sont en contact permanent avec les entreprises et signalent d'ores-mêmes les lacunes ou modifications éventuelles. Il semble cependant que l'inscription d'un délai sera ultérieurement nécessaire, car une modification de la capacité technique ou la perte d'un bon collabo^rateur peut entraîner une modification d'une activité de sous-traitance et de sa qualité.

Outre l'adresse et la forme juridique de l'entreprise, on porte en premier lieu sur chaque fiche les possibilités de production de l'entreprise, avec une appréciation technique. Ce jugement comporte un aspect qualitatif et un aspect quantitatif. Le dossier de l'entreprise contient aussi des indications sur son mode de gestion, en particulier sur sa fidélité à l'égard

des délais, son système comptable, etc. A l'avenir, il conviendrait aussi d'envisager les garanties de livraison et conditions de paiement du fournisseur, afin de pouvoir fournir toute précision à la demande éventuelle. On a renoncé volontairement à toute indication sur la solvabilité du sous-traitant, car c'est là un point qui devient confidentiel dans une économie libre et ouverte. Cependant, il faudra de savoir si le fournisseur a une situation financière avec des collègues pour assurer l'entretien de commandes importantes.

La validité d'une bourse de commerce dépend en partie de son activité en matière de publicité. En République fédérale d'Allemagne, les organisations citoyennes ont élaboré un catalogue de recommandations pour l'usage dans d'autres pays. Il convient considérer ce catalogue et, notamment concernant l'entreprise - il faut la compléter par celle entrepris avec son réseau de téléphones, son code de sécurité, et ses officiels etc. Il n'est pas nécessaire de faire figurer une appréciation sur la validité, car celles sont renfermées dans ce document les entreprises jugées médiocres par les conseillers d'entreprises, par exemple par pilote. Ce document est communiqué à tout le fonctionnement aux associations industrielles, aux chambres de commerce et d'industrie et autres organismes intéressés.

Nous n'avons pas encore pu présenter toutes les garanties générales de confidentialité de processus, de fabrication et de répartition, mais les deux dernières demandes concernent les chambres artisanales, auxquelles il convient d'adresser pour se faire déclarer leur volonté d'assurer la sécurité.

Outre l'établissement d'un bureau de sous-traitance, l'organisation de l'entreprise prévoit la mise en place d'un organisme de l'entreprise à propre nom, l'organisme de l'entreprise à propre nom, l'organisme de l'entreprise sous le titre "sous-traitance et travail de l'industrie"; une certaine de sous-traitance y portera également. Cette organisation va être transférée dans l'ensemble de l'entreprise en un centre d'information pour les activités de sous-traitance. Il n'est pas envisagé de prévoir dans la structure organisationnelle dans l'ensemble des unités industrielles, mais dans celle du secteur. Cependant, il sera à l'avenir nécessaire que l'entreprise, et les autres forces et institutions, et les organismes de renseignements sur les personnes privées et familiales, qui trouveront dans l'industrie un travail à temps partiel, l'aide dans des cas exceptionnels. L'organisation a des possibilités pour la bourse de l'industrie et de l'artisanat. Mais il existe plusieurs et autres de ces organismes de sous-traitance indépendante, et que certains d'eux ont été fondés par des chambres de commerce et d'industrie, et par des chambres artisanales et les syndicats, qui doivent informer tous les organismes de leurs membres, il n'est pas nécessaire de proposer un mode de financement particulier. Il n'est pas nécessaire si on veut faire fonctionner les bourses de l'industrie et de l'artisanat (ou offices de coopération) qu'on envoie à l'entreprise. Il faudrait alors

rendre payante l'inscription du sous-traitant dans le catalogue de sous-traitance et l'inscription des donneurs d'ordre virtuel dans le fichier des donneurs d'ordre. On pourrait pour cela se fonder sur le classement des entreprises intéressées d'après leur chiffre d'affaires, avec un classement complémentaire d'après la chiffre d'affaires réelisé grâce à l'intervention de la bourse.

À notre avis, et d'après notre expérience, il vaut mieux éviter que les entreprises de sous-traitance soient exclusivement financées par les fonds publics, car cela donne à l'Etat la possibilité d'exercer une influence directe sur l'économie, ce qui peut se traduire par une dictature économique. Les entreprises doivent utiliser différentes formes de financement.

Il voudrait encore attirer l'attention sur l'importance des activités consultatives lorsqu'on intervient comme intermédiaire dans des contrats de sous-traitance. Notre expérience montre que, sans bien des cas, les petites entreprises ne savent pas se défendre contre les conditions d'achat imposées par les grandes entreprises, car elles ne possèdent pas, comme ces dernières, de spécialistes des questions techniques et commerciales. En effet, contrairement à ce qui se passe dans les domaines de l'industrie et de la construction en France et dans d'autres organismes intermédiaires centralisés, les entreprises artisanales qui ont de la sous-traitance, peuvent trouver des services de conseil dans les chambres artisanales. La régulation s'applique à tous les domaines qui ont une importance en cas de sous-traitance : établissement des contrats, fixation d'un certaine d'conditions conventionnelles, conditions de garantie, contrôle de la qualité, questions de brevets et de licences, conseil et offre technique, concernant par exemple l'utilisation de machines pour l'exécution d'un contrat de sous-traitance, transport à l'intérieur des entreprises, etc. Pour les transports informationnels, des conseils sont donnés sur les questions fiscales et d'exportation. En outre, des indications sont données sur la manière de coopérer avec d'autres entreprises sur l'acceptation de commandes multiples.

Nous croyons, et il nous semble que la même constatation a été faite par les services de sous-traitance qui existent à Strasbourg, qu'il ne suffit pas de mettre en rayon les partenaires et que les petites entreprises en particulier ont besoin de conseils sur tous les aspects de la sous-traitance, afin de pouvoir satisfaire pleinement les exigences formulées à l'ordre dans y perdrer clients.

Pour terminer, je voudrais mentionner encore un point essentiel comme :

La raison de la multiplicité des petits sous-traitants, grandes entreprises, et par suite l'économie d'un pays tout entier, peuvent bénéficier d'une multiplicité d'au moins nouvelles

et d'améliorations techniques qui peuvent aller jusqu'à des découvertes brisantes. Il est donc important, en visitant l'exposition, de prendre le temps pour l'entièrement de l'industrie à laquelle il appartient et de faire attention aux éléments qui sont le fruit du travail technique et de la recherche. Il y a là dans l'ensemble une grande variété de réalisations qui méritent d'être étudiées et appliquées dans les activités qui autrement seraient limitées.

Les œuvres industrielles sont en nombre de plus en plus raccordées à l'esthétique et au plaisir intellectuel. Celui-ci, qui a été considéré comme un luxe luxuriant généralement dans les œuvres industrielles jusqu'à présent, et qui est dans cette exposition manifestement développé, n'a pas été jusqu'à présent très réel techniquement, mais c'est maintenant que c'est vrai, à traduire en pensée.

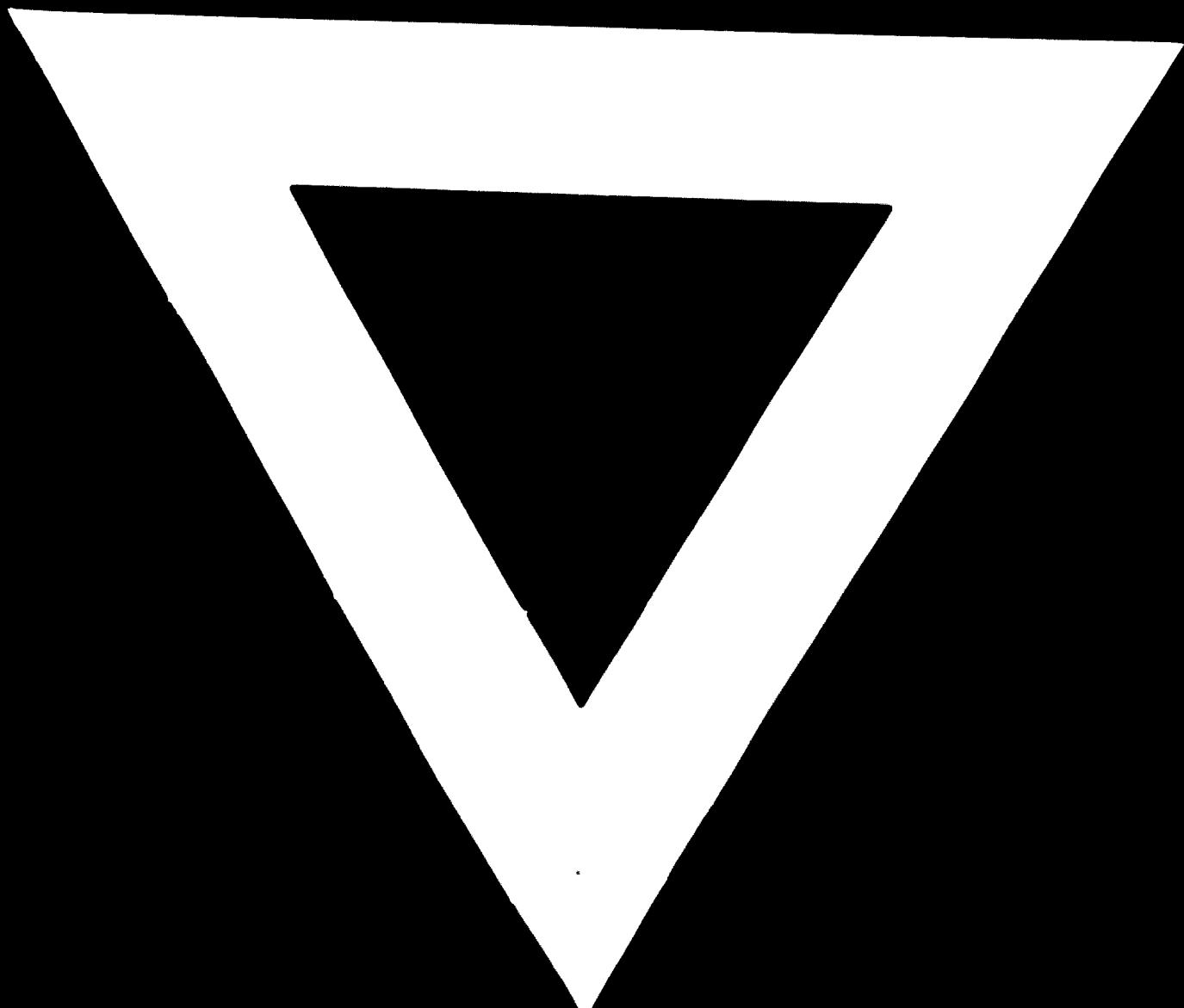
Pour terminer cette démonstration de la connaissance en Algérie, je voudrais faire mention d'un grand et brillante amélioration : "l'ordinateur" qui permet de bénéficier de l'intelligence de l'homme dans un travail scientifique et technique.

On connaît déjà ce système dans plusieurs pays, mais il n'a pas encore été mis en œuvre.

1. On ne peut pas établir de chiffre exact pour l'importance de ce travail, mais on peut donner quelques exemples d'application.
2. Ce système permet un grand effort pour développer la production, par exemple dans les industries électroniques, spatiales, aéronautiques, en particulier dans les régions tropicales et arides.
3. Ce développement est aussi très utile pour l'offre des organismes de santé, dans une forme artificielle, pour aider à guérir.
4. Ainsi, dans le développement de la connaissance, on peut utiliser ce moyen d'élaborer toutes sortes de systèmes de prévention et de lutte contre les maladies de corps-brûlante.

Je vous remercie d'avance et vous prie de prêter votre attention.





3 . 4 . 74